JEUNES AVEC FILLON

Retrouvez nous sur :
www.jeunesavecfillon.fr

JE SOUHAITE PARRAINER FRANCOIS FILLON POUR LA PRESIDENCE DE L'UMP !

MODE D'EMPLOI POUR LA COLLECTE DES PARRAINAGES

Chaque candidat à la présidence de l'UMP doit recueillir 7924 signatures dans au moins 10 départements et la commission d'organisation et de contrôle des opérations électorales (COCOE) a fixé la période de collecte des signatures entre le 18 juillet et le 18 septembre.

Je vous invite à diffuser largement ce formulaire et à recueillir dès maintenant le maximum de parrainages selon les modalités précisées ci-après. Ces parrainages constituent la première étape du grand rassemblement que je me propose de conduire.

Je vous remercie encore pour votre concours essentiel à mes yeux et voue prie de croire en mon amical souvenir.

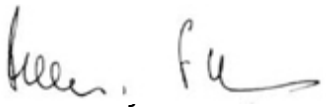

---

1. Tout adhérent à jour de cotisation au 30 juin 2012 au plus tard peut parrainer un candidat.

2. Seul le bulletin officiel de parrainage ci-dessous et consultable sur le site internet de l'UMP est autorisé, son modèle vierge peut être librement imprimé ou photocopié à partir de la version électronique : Téléchargez le bulletin de parrainage, cliquez-ici.

3. Un adhérent ne peut parrainer qu'un seul candidat.

4. Les parrainages doivent être obligatoirement accompagnés de la COPIE D'UNE PIECE D'IDENTITE en cours de validité. Elles peuvent être directement envoyées à François Fillon à l'adresse suivante :

M.FRANCOIS FILLON
46, rue Saint-Dominique
75007 PARIS

5. Dans l'hypothèse d'une collecte de plusieurs signatures et d'un envoi postal, nous vous prions de nous communiquer, par message électronique, la date d'envoi et le nombre de parrainages envoyé à l'adresse suivante : parrainage-fillonump@gmail.com

6. La période de parrainage s'étend du 18 juillet au 18 septembre 2012 à 12h.

Élection à la présidence de l'UMP

(Congrès de novembre 2012)

BULLETIN DE PARRAINAGE POUR L'ELECTION DU PRESIDENT DE L'UMP EN FAVEUR DE :

……

IMPORTANT: Conformément à l'article 26 b du règlement intérieur et à la décision de la Commission d'organisation et de contrôle des opérations électorales de l'UMP, seuls les adhérents à jour de cotisation au 30 juin 2012 au plus tard peuvent parrainer un candidat.
Un adhérent ne peut parrainer qu'un seul candidat.

Merci de remplir ce formulaire en lettres capitales.

N° d'adhérent* : …… **Département* :** ……

Nom* : …… **Prénom* :** ……..

Adresse postale* : ……

……

Adresse mèl : …… Téléphone : ……

A jour de cotisation au 30 juin 2012 au plus tard* ☐

Fait à* : ……., **le* :** ……

Signature du parrain

Pièces à joindre absolument pour garantir la validité du bulletin de parrainage :
- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité (produite par une administration avec photo).

Bulletin de parrainage à adresser :
- soit au candidat à l'adresse qu'il aura communiquée ;
- soit à la Commission qui se chargera de le réexpédier au candidat concerné (Commission d'organisation et de contrôle des opérations électorales de l'UMP, 238 rue de Vaugirard, TSA 41557, 75901 Paris cedex 15).

**** Les champs en gras avec un astérisque sont obligatoires***

Conformément à la loi Informatique et Libertés, sachez que les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la validité de ce bulletin de parrainage. Elles sont exclusivement réservées à l'usage du candidat parrainé et de l'UMP. En remplissant ce formulaire, vous autorisez ceux-ci à utiliser vos données pour des opérations de communication politique. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi précitée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données vous concernant en écrivant fichiers@u-m-p.org ou à UMP-Relations extérieures, 238 rue de Vaugirard, 75015 Paris.